

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :

Avenant N° 4 : Convention triennale avec l'association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes "Théâtre la Passerelle". Tous Dehors 2026, subvention

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'Association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes et la Ville de Gap ont conclu, le 2 janvier 2024, une convention triennale en vue de sécuriser et de préciser les conditions du concours apporté par la Commune à l'action associative.

Par cette convention, la ville soutient l'action de cette association, notamment en lui allouant une subvention de fonctionnement de 645 000 € pour l'année 2026 à laquelle se sont ajoutés 80 000 € d'aide pour les frais de la perte de jouissance de la salle de la maison Badin (40 000 €) et pour les frais fixes de fonctionnement de la maison Badin (40 000 €).

Depuis 2013, l'association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes en partenariat avec la Ville de Gap organise un festival "Arts de la Rue" dénommé "Tous dehors (enfin)".

Au regard du succès rencontré par les éditions précédentes de « Tous dehors (enfin) », l'association et la Ville de Gap souhaitent poursuivre cette manifestation culturelle.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer un avenant à la convention triennale et de verser une subvention complémentaire de 28 000 € pour l'année 2026 à l'association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable des commissions de la culture et des finances réunies respectivement les 11 et 16 juin 2026 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4, ci-joint, et de verser une subvention spécifique de 28.000 € pour l'organisation du festival "Tous dehors (enfin)" pour l'année 2026 à l'association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Maire-Adjointe



Delphine ROLLAND

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le :

01 JUL 2026

Affiché ou publié le :

01 JUL 2026

Convention triennale avec l'association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes : Avenant N°4 - 2026

Entre

La Commune de Gap représentée par son Maire en exercice Roger DIDIER dûment habilité par délibération en date du 26 juin 2026 et désignée sous le terme « la Ville », d'une part,

Et

L'Association de développement culturel de Gap et des Hautes-Alpes, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au Théâtre La Passerelle – Scène Nationale des Alpes du Sud – 137 Boulevard Georges Pompidou à GAP – 05000 – N° de SIRET 348 983 974 00026 Code APE : 923 D représentée par son Présidente Anne Kirsch, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part.

L'Association et la Ville ont conclu le 2 janvier 2024, une convention triennale en vue de sécuriser et préciser les conditions du concours apporté par cette dernière à l'action associative.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 2025, la ville a alloué une subvention de fonctionnement de 645 000 € pour l'année 2026 à laquelle se sont ajoutés 80 000 € d'aide pour les frais de la perte de jouissance de la Maison Badin (40 000 €) et pour les frais fixes de fonctionnement de la Maison Badin (40 000 €).

La Ville souhaite compléter cette convention par un avenant à la convention triennale et de verser une subvention complémentaire pour l'année 2026 :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 4 de la convention susvisée est complété comme suit :

La Ville de Gap accorde à l'Association de Développement Culturel de Gap et des Hautes-alpes (Théâtre La Passerelle) :

- Un complément de subvention de 28 000 € pour le festival "Toustes dehors (enfin) !" Ce complément de subvention pour l'année 2026 sera versé à la signature de l'avenant et fera l'objet d'un remboursement en cas d'annulation de la manifestation.

Ces subventions accordées par la ville ne peuvent en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reversement à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres. L'association s'engage à restituer à la ville les subventions si leur affectation n'était pas respectée.

ARTICLE 2 :

L'ensemble des autres dispositions de la convention susvisée demeure inchangé.

A Gap, Le

Pour l'association
La Présidente

Anne Kirsch

Pour la Ville,
Le Maire

Roger DIDIER